

INFONOTE

# Assurance collective

7 avril 2020

## Une FAQ adaptée aux étudiants étrangers

La situation relative à la COVID-19 évoluant très rapidement, nous souhaitons que vous ayez facilement accès aux mises à jour affectant votre régime d'assurance collective. Afin de répondre à vos préoccupations, qui peuvent être plus spécifiques, nous avons conçu une FAQ dédiée aux étudiants étrangers. Celle-ci est disponible ci-après.

Nous avons votre santé et votre bien-être à cœur en ces temps de crise. Dans le cas où vous ne trouvez pas la réponse à l'une de vos questions dans cette FAQ, vous pouvez également consulter la [FAQ](#) qui a été déposée sur notre site public.

Nous vous invitons aussi à consulter la [page web](#) sur le coronavirus que le gouvernement du Canada a créée. Elle contient de nombreuses informations sur le coronavirus, incluant les plus récentes mises à jour. Elle peut aussi vous informer sur les symptômes et leur traitement, les facteurs de risque et la prévention, ainsi que vous donner des conseils sur la façon de prendre soin de vos proches s'ils sont malades.

### Commercialisation

#### Assurance pour les groupes et les entreprises

## FAQ – COVID-19 – Contrat Q178

7 avril 2020

### 1. La pandémie de la COVID-19 a-t-elle un impact sur la portée de la couverture du contrat Q178 pour ses adhérents, notamment dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger?

Non. Si un étudiant décide de se rendre chez lui pour une durée de 14 jours, les frais sont admissibles en cas d'une hospitalisation relative à la COVID-19, autant dans son pays qu'ici à son retour, sous réserve des maximums prévus au contrat.

Pour les activités de formation reconnues par l'établissement universitaire qui se tiennent à l'extérieur de celui-ci, les directives de santé publique doivent être respectées. À cet effet, voici des références :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<http://www.education.gouv.qc.ca/coronavirus/>

Si un étudiant quitte le Québec, mais qu'il continue de suivre ses cours à distance, ceci ne constitue pas une activité de formation reconnue, et la période de 14 jours s'applique.

### 2. Est-ce que le test relatif à la détection de ce virus est couvert par l'assurance, peu importe son résultat?

Oui, les tests de dépistage de la COVID-19 sont admissibles au remboursement, en fonction de la section suivante du contrat :

*Radiologie et examens de laboratoire*

*Les frais raisonnables et habituels pour les radiographies et les examens de laboratoire à des fins diagnostiques.*

*Pour un examen sanguin spécifique ou un examen radiologique spécifique, tel que scanner, résonance magnétique, tacco, mammographie, il est obligatoire d'obtenir l'autorisation de l'assureur avant d'engager ces frais.*

Pour ce qui est de l'Assurance visiteurs au Canada de Desjardins Assurances, pour les personnes à charge des étudiants qui détiennent cette couverture, nous les invitons à communiquer auprès du secteur concerné afin de valider la couverture des tests de dépistage pour la COVID-19 : [page de l'assurance voyage](#).

Veuillez noter que le personnel des établissements universitaires n'est pas habilité à répondre aux questions concernant l'Assurance visiteurs au Canada de Desjardins Assurances.

**3. Si un étudiant étranger arrive au Canada et que son adhésion entre en vigueur après son arrivée, est-ce qu'une condition préexistante s'applique?**

Oui, la clause d'états de santé préexistants s'applique, et ce, peu importe la condition médicale. Le contrat Q178 prévoit que les soins sont admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$.

**4. Est-ce que les assurances pour étudiants internationaux couvrent les frais reliés à une consultation en psychologie?**

Oui, les honoraires professionnels des psychologues sont des frais admissibles au contrat jusqu'à un maximum de 500 \$ par année.

**5. Pourriez-vous nous fournir une liste à jour des cliniques avec lesquelles une entente de paiement direct a été signée avec Desjardins?**

Vous trouverez cette liste en annexe. Pour le personnel universitaire, cette liste est également disponible dans l'extranet du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) dédié à cette assurance. Les étudiants peuvent se référer à leur responsable d'établissement à qui cette liste a été remise.

**6. Si un étudiant étranger ne peut quitter le Québec après son échange, pourra-t-il bénéficier d'une période supplémentaire de couverture, cette dernière se terminant au 30 avril pour certains?**

Pour pouvoir bénéficier de cette assurance, il faut être inscrit dans un établissement universitaire québécois participant au contrat Q178. Cette condition nécessite que l'étudiant ait en sa possession un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études ainsi qu'un permis d'études valides.

Si ces trois conditions sont réunies et que l'établissement universitaire est en mesure de percevoir la prime de l'étudiant étranger concerné pour cette couverture, une période supplémentaire d'assurance peut être accordée.

## Annexe

### Cliniques médicales de la région de Montréal et ses environs

Cité de la Santé de Laval	1755, boul. René-Laennec	Laval	450 668-1010
Centre médical Atwater	4060, Sainte-Catherine Ouest, bureau 170	Montréal	514 935-6555
Clinique médicale Luso	1, Mont-Royal Est	Montréal	514 849-2391
Clinique médicale Métro-Médic Centre-Ville	1538, rue Sherbrooke Ouest	Montréal	514 932-2122
Université de Montréal Centre de santé et de consultation psychologique (Seulement les étudiants fréquentant l'établissement)	2101, boul. Edouard- Montpetit	Montréal	514 343-6452
Clinique du Dr Abikhazer	5950 Côte des Neiges, suite 350	Montréal	514 733-9192
Clinique médicale Plateau Mont-Royal	1374, ave. Du Mont-Royal est, suite 103	Montréal	514 527-3997
CLSC-CHSLD des Maskoutains	1015, rue Gauthier	St-Hyacinthe	450 778-2572
Centre de santé des femmes de Montréal <a href="http://www.csfmontreal.qc.ca">http://www.csfmontreal.qc.ca</a>	3401, avenue De Lorimier	Montréal	514 270-6110

### Cliniques médicales de la région de Québec et ses environs

Clinique médicale de Courville	1049, avenue Larue	Beauport	418 661-0097
Clinique médicale du Jardin	14008, boul. Henri Bourassa	Charlesbourg	418 628-9074
Clinique médicale de Lévis Lauzon	6750, boul. Guillaume- Couture, bureau 301	Lévis	418 833-5810
Clinique médicale Taniata	700, avenue Taniata	Saint-Jean- Chrysostome	418 839-4158

## Cliniques médicales de la région de Sherbrooke

Clinique médicale Belvédère	2235 Galt ouest	Sherbrooke	819 563-4244
Clinique médicale des Cantons	1474, King Ouest	Sherbrooke	819 565-1955
Clinique médicale Galt	2235, Galt Ouest	Sherbrooke	819 563-4244
Université de Sherbrooke Services de Santé	Pavillon de la vie, local 201 (2500 boul. de l'Université)	Sherbrooke	819 821-7667

## Cliniques médicales de la région de Trois-Rivières

Clinique de gynéco-obstétrique	2337, 7 <sup>e</sup> avenue	Trois-Rivières	819 379-5350
Clinique médicale de l'Université	Pavillon de la Santé	Trois-Rivières	819 376-5011
Clinique médicale Médi-Centre	5050, boul. des Forges	Trois-Rivières	819 376-4444
Clinique médicale St-Philippe	1-1652, rue Royale	Trois-Rivières	819 374-8000
Clinique de physiothérapie de l'Université du Québec à Trois-Rivières	3351 boul. des Forges	Trois-Rivières	819 370-3713